

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1746

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 997 (Rect) de Mme Got

ARTICLE 26

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la mention du décret, les compétences des conseils régionaux en la matière étant définies par ailleurs (les lois de décentralisation successives leur ont conféré des compétences en matière de formation, d'apprentissage et de formation professionnelle).